



Retracted vente d'un bien immobilier

Par **cherbourg**, le **23/04/2011** à **22:41**

Bonjour, rnon a signe un compromis de vente depuis fin fevrier 2011 je l'ai signe sous des menaces , la signature devant le notaire se fera le 29 avril 2011, moi l'epouse je ne veux pas signer l'acte de venternl'acquereur a eu les clef de la maison et a fait des travaux dans notre maison, je n'etais pas au courant de ces travaux , l'acquereur dit que mon epoux a donne le feu vert pour qu'il fasse les travaux, je comprend rien, je veux recuperer ma maison , j'annule le vente. dites moi ce que je dois faire s'il vous plait merci. l'acquereur m'a dit que je dois payer les 10 pour cent ect l'agent immobilier m'a dit que l'acquereur va nous poursuivre en justice merci de m'aider

Par **mimi493**, le **24/04/2011** à **00:16**

a qui appartient la maison ?
Est-ce le domicile conjugal ?
Pourquoi, sous la menace ?

Par **cherbourg**, le **24/04/2011** à **11:46**

bonjour
la maison appartient à moi et mon époux, on a achete cette maison il y'a à peu pres trois ans dans la provence, les enfants ne voulaient plus rester la bas, on est revenu en ile de france un ami à mon epoux nous a prete son appartement, mon époux m'a menace si je ne signe pas le compromis je repartirai en provence avec mes deux enfants, ils sont scolarisés en ile de france j'ai un enfant qui va passer son bac cette année et le deuxieme en cinquieme, j'étais prete à regagner la maison mon fils qui passe son bac m' a dit si tu fais ça tu vas me foirer mon avenir
il tient beaucoup à ses études voilà l'histoire merci

Par **vanceslas**, le **24/04/2011** à **11:57**

il n'est dans ce cas plus possible de faire marche arrière! la maison étant à vous deux vous avez signé le compromis vous serez tenue de signer l'acte car je suppose que vous ne pouvez pas apporté la preuve que vous avez signée sous la menace.
Par contre votre mari a été très imprudent de confier les clés à l'acquéreur j'espère pour lui qu'il a son prêt et que la maison est assurée

Par **mimi493**, le **24/04/2011** à **12:56**

En fait, elle peut refuser de signer et les époux devront payer la pénalité

Par **cherbourg**, le **24/04/2011** à **13:01**

elle est de combien la penalité? svp merci

Par **vanceslas**, le **25/04/2011** à **09:44**

elle est de dix pour cent du prix de vente ,mais l'acquéreur peut refuser et vous obliger à vendre d'autant qu'il a commencé des travaux il ne va sûrement pas accepter